

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delaruelle, 16 décembre 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delaruelle, 16 décembre 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 4 p. (175r, 176r, 177v, 178r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delaruelle, 16 décembre 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47534>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 décembre 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Delaruelle](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur les conditions de ventes aux concessionnaires. Sur la distribution des produits en Angleterre et en Belgique. À propos de circulaires préparées par Duplaquet et non soumises à Delaruelle. Sur des renseignements à prendre sur la distribution des produits en Allemagne. Godin autorise Delaruelle à demander à Carme de venir à Guise.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Carme, Ed. \[monsieur\]](#)
- [Duplaquet \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Allemagne](#)
- [Angleterre \(Royaume-Uni\)](#)
- [Anvers \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 16 2^{de} 95

175

Cher Monsieur Delaruelle,

Il me semble difficile de
trouver une combinaison
satisfaisante, avec les commis-
sionnaires, à moins de leur
faire les mêmes remises qu'à
toute ma clientèle et les
mêmes conditions, sauf à
y ajouter en supplément
quelconque soit 5% pour
du croie et autres frais concer-
nant le placement des marchan-
dises et le paiement.

Il me paraît tout naturel,
si je m'oblige à ne pas vendre
à de nouvelles maisons en Angle-
terre, que la maison chargée de
ma représentation s'oblige de

son côté à ne pas placer
d'autres produits que les miens,
en agissant autrement je
pourrais en être dupe ; mais
dans ces conditions je n'ai
pas à hésiter à le faire.

Malgré cela il peut être néces-
saire de se concerter avec M.

Cendré, mon directeur de
Lacken ; car les engagements
que je puis prendre en France
ne doivent pas nuire à mes
débouchés en Belgique, et il
faut qu'il soit entendu
avec le commissionnaire dont
il s'agit que toutes réserves
sont faites sous ce rapport.
Je vous dis cela parce qu'il y a
pour moi un point obscur
dans les indications que vous
m'avez données ; vous me
parlez d'un commissionnaire

d'ailleurs, cela pourrait
faire croire que les engage-
ments pris concernant la
Belgique et la France.
S'il devait en être ainsi, ce
serait une raison de plus
pour être bien d'accord avec
M. Candré sur ce qui est
à faire.

J'ai indirectement entendu
parler de nouvelles circulaires
à faire pour les voyageurs
dont M. Duplaquet était
chargé; je suppose que c'est
là une œuvre, car rien ne
doit se faire dans la direction
commerciale sans vous être
occupé, et sans que vous-mêmes
donniez des directions.

Il va de soi que vous prenez
tous les renseignements nécessaires
sur l'Allemagne et autres lieux
par conséquent vous êtes complète-
ment autorisé à faire usage de

agences aux quelles vous croyez
devoir vous adresser.

Vous pouvez, vous référant
à la lettre que je vous ai écrite
au sujet de M. Carino, lui proposer
de venir immédiatement à Guin.

J vous salue bien sincèrement

Godin